



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 mars 2011  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettre datée du 24 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, en date du 17 mars 2011, concernant la situation en Jamahiriya arabe libyenne.

À cet égard, je tiens à informer Votre Excellence que l'État du Koweït, qui s'est félicité de l'adoption de ladite résolution, fera tout son possible pour prendre toutes mesures nécessaires, conformément aux paragraphes 4 et 8 de la résolution, afin de soutenir les efforts de la communauté internationale visant à protéger les populations et zones civiles menacées d'attaque en Jamahiriya arabe libyenne.

L'État du Koweït continue de fournir une aide humanitaire et des secours à la population libyenne touchée par les événements en cours en Libye. L'aide humanitaire fournie à ce jour se compose des éléments suivants :

- Par l'entremise de la Société koweïtienne du Croissant-Rouge, l'État du Koweït a réuni 14 tonnes de fournitures médicales et de denrées alimentaires, qui ont été divisées en deux cargaisons aériennes. La première cargaison, comprenant une aide médicale composée de médicaments, notamment antibiotiques, d'anesthésiants, de matériel de suture et d'autres types de matériel médical, y compris des blocs opératoires mobiles, a été envoyée dans la zone de Ras Jadir, à la frontière libyo-tunisienne;
- La seconde cargaison a été transportée au moyen d'un pont aérien reliant l'aéroport de Marsa Matrouh et, en coordination avec la Société libyenne du Croissant-Rouge, cette aide a été distribuée aux réfugiés libyens à la frontière libyo-égyptienne;
- L'État du Koweït a également annoncé une donation de 1 million de dollars au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en réponse aux appels lancés par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées pour pouvoir soulager les souffrances des réfugiés qui ont été contraints de fuir la Libye du fait de la détérioration des conditions de sécurité.

En outre, l'État du Koweït espère participer aux efforts internationaux déployés conformément à la résolution 1973 (2011) pour faire cesser l'effusion de sang de nos frères en Libye et mettre fin à la situation dramatique qui règne dans ce pays.



Je serais obligé à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mansour **Al Otaibi**

---